

## ELEMENTS POUR UNE APPROCHE DE L'ISLAM A STRASBOURG

Nadine B. WEIBEL

La présence musulmane en Alsace, sporadique au 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, n'est devenue massive que dans les années 50 et 60 avec l'accélération de l'immigration maghrébine, relayée dans les années 70 par l'immigration turque qui, de par la proximité de l'Allemagne, revêt des caractéristiques bien particulières. Ce sont probablement les mesures restrictives prises par la RFA à partir de 1973 (1) qui ont fait que certains Turcs ont choisi l'Alsace comme pays d'immigration. Ils constituent actuellement la population étrangère majoritaire en Alsace (21 185) suivis par les Marocains (17 721), les Portugais, les Italiens, les Algériens (15 973), les Espagnols et enfin les Tunisiens (4 332) (2). A ces chiffres il faut bien sûr ajouter celui des clandestins, difficilement évaluable, et celui des solliciteurs d'asile dont la véritable explosion cette année concerne surtout les nationaux turcs (3). Déploiement de nouveaux réseaux ou espoir suscité par le discours de François Mitterrand, prononcé à partir de Strasbourg, le 1<sup>er</sup> janvier dernier ?

A cette population supposée musulmane s'ajouteront les «nouveaux nationaux» qui grâce au code de la nationalité ou par naturalisation, ont accédé à la citoyenneté française. Ce sont ces derniers qui pèseront de plus en plus lourdement dans le débat sur l'islam en France, leur condition de citoyen les élevant, ipso facto, au rang de composant de la société française. Ils ont quitté le statut de transitaire en exil temporaire dans un pays d'accueil pour s'établir dans le pays de leur choix et y revendiquer leur place à part entière.

---

(1) 1973 : 4 000 travailleurs sont expulsés de RFA et le gouvernement commence à restreindre le recrutement officiel.  
1975 : instauration de la «Plafondierung» c'est-à-dire la limitation de la population étrangère dans certaines régions.  
1977 : arrêt total des recrutements et encouragements des retours au pays.

1980 : instauration du visa pour les Turcs.  
1981 : réduction de l'immigration familiale.

(2) Chiffres arrêtés au 31 décembre 1988 par les deux préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Cf. : *L'Alsace*, 14 mars 1989.

(3) A la préfecture du Bas-Rhin concernant les Turcs : 71 demandes en janvier, 23 en février, 107 en mars 89 contre 104 pour toute l'année 88, selon un responsable de la CIMADE.

## TURCS ET MAGHREBINS

Le premier constat qui s'impose en regard de cette population musulmane à Strasbourg, c'est son hétérogénéité. D'un côté les Turcs, de l'autre les Maghrébins. Et au sein de ces deux groupes, les clivages ethniques, communautaires et nationaux continuent à être opérants. En ce qui concerne les Turcs, si une des originalités du Bas-Rhin est leur présence dans des petites villes où ils peuvent atteindre jusqu'à 10 % de la population globale, la concentration à Strasbourg est très forte. Les immigrés véhiculent avec eux les spécificités et les diversités de leurs pays d'origine. Souvent on assiste à l'émergence d'une véritable micro-société où se reproduisent toutes les alliances et tous les conflits, tant politiques que religieux, qu'on observe dans la Turquie contemporaine.

Entre les laïcs et les religieux la scission est nette. Les associations laïques turques (il y en a 5 à Strasbourg) ne s'embarrassent absolument pas de préoccupations religieuses ou culturelles et ne sont prêtes à faire aucune concession dans ce domaine. Les débats sur la sacralité qui ont animé ces derniers temps la communauté musulmane leur sont totalement étrangers. Il faut préciser que ces associations sont pour la plupart constituées de militants (actifs ou anciens) des partis d'opposition de gauche et certains sont venus en France pour échapper aux pressions politiques de leur pays. Ils viennent pour la plupart des zones urbaines de Turquie et ont déjà à leur actif un passé de militant associatif ou autre. Leur intégration est en voie de se faire, ils revendiquent leurs droits et ont été à l'origine d'initiatives intéressantes s'insérant dans la problématique de la nouvelle citoyenneté. Pour eux, l'expérience de laïcité à la turque a sans doute été déterminante. Mais la distance qu'ils ont prise par rapport au patrimoine religieux les place, à un certain niveau, en porte à faux par rapport aux autres immigrés venus de Turquie, souvent des ruraux dont l'installation en Alsace est la seconde, parfois la troisième étape de leur exode rural. Dans leur cas, on ne peut minimiser la prégnance de la religiosité. Le culturel, le traditionnel et le culturel sont intimement liés et leurs manifestations sont souvent le support d'une expression religieuse intensément vécue. Ces étrangers, en transit dans une société d'accueil dont ils ne peuvent toujours décoder les signes et les valeurs, ont conservé la nostalgie d'un ailleurs plus familial. Pour ces ruraux le choc a été double : dans un deuxième temps, l'arrivée dans une métropole d'Europe où la confrontation directe et douloureuse avec l'Occident a pu provoquer un besoin de ranimer les moeurs et les pratiques de la société d'origine. Le rôle des mosquées et des religieux n'est plus à démontrer dans ce processus d'affirmation identitaire.

La communauté turque peut s'estimer privilégiée puisqu'elle est la seule qui s'est vu octroyer, en 1981, un local par la ville de Strasbourg. Si celle-ci a toujours fait la sourde oreille à la demande des autres communautés, elle n'a sans doute pu refuser ce geste à la Turquie étant donné sa présence au Conseil de l'Europe. Précisons que si la demande en avait été

faite officiellement par le Consulat, les choses ont été prises en main très rapidement par des sympathisants du Milli Görus. Ceux qui se reconnaissent dans la mouvance de Caplan (ouvertement pro-khomeiniste) ont l'habitude de se regrouper, depuis plus d'un an, à un autre endroit.

Si les Maghrébins ne fréquentent pas les mosquées turques – la réciproque est vraie aussi avec de rares exceptions – la fonction et le fonctionnement de leurs mosquées répondent aux mêmes schémas. Presque chaque oratoire musulman constitue un pôle autour duquel s'organisent diverses activités contribuant au rayonnement de la culture islamique. Cours d'arabe, d'exégèse coranique, pour enfants et adultes, gestion du quotidien, écoute, conseils. Dans cette tentative de recréer l'Umma autour d'une salle de prière, l'exemple le plus frappant sera celui du siège de l'AEIF (4) que ses animateurs ont pompeusement baptisé «mosquée de Strasbourg» – il est vrai que la salle de prière, très vaste, à coupoles, est quasiment celle d'une mosquée – et qui draine un nombre considérable de musulmans de la région. Les lieux de prière s'adressent exclusivement à des ressortissants de l'un des pays du Maghreb sont l'exception, la fréquentation se faisant plutôt au niveau du quartier et selon les sensibilités.

Auparavant ont été évoquées les associations laïques turques. Pour leurs analogues maghrébines, la distance prise par rapport à la religion n'est pas aussi nette. Bien que le rapport à l'islam puisse parfois paraître difficile, il n'est que très rarement remis en question. Sans doute la prégnance de l'islam dans les pays du Maghreb est telle que son rejet impliquerait une rupture totale d'avec la communauté. Même autour des associations qui affichent leur laïcité comme Génération 2001 et France Plus, la dimension d'appartenance à l'islam surgit parfois de manière imprévue. L'amalgame Français d'origine maghrébine – Français de religion musulmane, est toujours effectif du côté maghrébin.

Chez les Turcs comme chez les Maghrébins on note, ces cinq dernières années, un glissement ostensible de l'islam vers la sphère publique. Il est indéniable que les associations à vocation religieuse jouent un rôle prépondérant dans le contrôle social de la communauté, cherchant à imposer un ordre social sacralisé. Ce sont souvent les adolescents ou pré-adolescents, y suivant des cours d'arabe et de «Coran» qui sont les intermédiaires auprès des parents qui avaient mis entre eux et la religion – ou au moins la pratique religieuse – une certaine distance. L'islam avait laissé une marque indélébile; il faudra souvent peu de choses pour ranimer l'ardeur religieuse...

Une petite remarque s'impose. Les leaders religieux sont souvent bien plus proches de ceux qu'ils représentent que ne le sont les laïcs qui remettent parfois en question leurs traditions et leur religion d'origine. Ce qui fait d'eux les représentants d'une population aux valeurs de laquelle ils n'adhèrent plus totalement. La reconnaissance par ses pairs exige d'habitude l'identité d'opinion et d'attitude. Les leaders religieux, en revanche, même s'ils ont eu accès à l'enseignement supérieur, auront dans leur conduite quoti-

---

(4) Association des Etudiants Islamiques de France

dienne, des attitudes semblables à celles de leurs coreligionnaires. Ne serait-ce que les cinq prières et autres devoirs qui ponctuent la vie des croyants. C'est d'ailleurs parmi les islamistes que les principes de vie communautaire sont les plus forts. Si leur impact est grandissant, c'est que leur discours est légitimisé, aux yeux de beaucoup, par la référence directe au divin et offre une alternative face à un Occident duquel on cherche à se protéger. Les leaders religieux sont sans doute plus représentatifs des populations qu'ils défendent mais ils sont aussi des interlocuteurs plus difficiles pour les autorités locales.

### ISLAM ET CONCORDAT

Un des traits spécifiques à l'Alsace est la persistance du droit local dont un des composantes essentielles est le régime des cultes. Ce sont les dispositions concordataires qui régissent le statut des cultes reconnus et, en partie, celui de l'enseignement religieux. Si le concordat a originellement été un accord signé entre le Gouvernement français et le Vatican en 1801, les articles organiques réglementent l'organisation des deux églises protestantes les plus importantes. Il s'agit de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg et de l'Eglise Réformée. Le culte israélite a été rajouté aux précédents, par l'Ordonnance Royale du 25 mai 1844. Ces trois religions bénéficient donc d'avantages – assortis d'obligations – dont le plus notoire est le traitement accordé par l'Etat aux ministres des cultes. En ce qui concerne l'enseignement religieux, le système en vigueur dans le secondaire et le technique se rattache aux dispositions concordataires. L'enseignement religieux, intégré dans les programmes scolaires, est dispensé par des professeurs rémunérés par le ministère de l'éducation nationale. Dans le primaire, la loi Falloux du 15 mars 1850 sur la confessionnalité (5) des écoles et l'enseignement religieux obligatoire est encore applicable. Ces dispositions, bien qu'elles soient juridiquement distinctes du statut concordataire, ne sont valables que pour les cultes reconnus.

Il est évident que les musulmans installés dans la région se sentent lésés et tentent de tourner l'application du Concordat en leur faveur. C'est surtout de l'enseignement religieux dans les écoles et de la rémunération des imams qu'ils font leur cheval de bataille. Il semblerait que la reconnaissance de l'islam à ce niveau viendrait sceller la reconnaissance de la dignité des musulmans d'Alsace. C'est un des rares points sans doute qui fait l'unanimité parmi les musulmans : Turcs et Maghrébins, islamistes et modérés, immigrés et Français s'accordent sur cette question. Mais les résistances du côté non musulman ne sont pas prêtes à s'ébranler, autant au niveau des autorités que du citoyen. Un petit sondage «artisanal» est venu corroborer ces hypothèses. Très rares ont été les réponses positives concernant une révision du Concordat en faveur de l'islam. Plus nombreux ont été ceux qui

(5) Actuellement les écoles interconfessionnelles sont les plus nombreuses. Ce n'est que pendant l'enseignement religieux que les enfants sont séparés. Il est possible d'obtenir une dispense pour cet enseignement.

préconisaient une abolition pure et simple du Concordat, souvent perçu comme une entrave à la laïcité. Pourrait-on voir là comme la crainte d'une coalition des monothéismes face aux autres idéologies ? La question reste en suspens.

En fait ce n'est pas contre l'islam en tant que tel qu'on exprime son hostilité mais contre certaines de ses manifestations qui s'inscrivent dans l'imaginaire occidental comme étant des atteintes à la modernité. L'Alsace dont la culture frontrière a souvent été fragilisée, interpellée, mise en question, se considère encore comme une région quelque peu tabou, victime parfois de la méfiance de «l'intérieur» comme on aime à désigner le reste de la France. Les Alsaciens dont l'équilibre identitaire est encore souvent instable ont peut-être plus de mal que d'autres à prendre le parti d'une société multiethnique résolument ouverte sur la pluralité.

Si de vagues pourparlers ont été amorcés de façon officieuse quant à un éventuel enseignement de l'islam dans les écoles primaires, on n'est pas prêt à trouver une solution concrète à ce problème et encore moins à celui que pose le Concordat dans sa globalité. Le principal argument évoqué est le questionnement sur la procédure à suivre pour rajouter l'islam à la liste des trois religions reconnues. Une fois l'islam reconnu, se poserait également la question de l'extension à d'autres cultes comme les églises protestantes non reconnues (Baptistes, Méthodistes, Mennonites, etc.) et les «nouvelles religions» (conscience de Krishna, Moon, etc.). Mais ce retranchement derrière des considérations théoriques n'occulte-t-il pas plutôt un désir implicite de ne pas céder ? En effet, les théologies ont toujours fonctionné historiquement comme des systèmes d'exclusion réciproque. L'acceptation concordataire de l'islam signifierait, pour les trois autres religions, partage des pouvoirs. Partage des pouvoirs et crainte d'être phagocytée par un nouveau partenaire en constante expansion (les musulmans sont déjà largement le double de la population juive en Alsace; après une ou deux générations, ils auront dépassé en nombre les protestants). Il s'agirait également de reconsidérer l'islam dont la perception a souvent été conditionnée par des références à un ailleurs spatial et temporel. Elever l'islam au rang des religions reconnues équivaldrait à la reconnaissance explicite d'un islam transplanté par le mouvement migratoire, islam de France et d'Alsace à fortiori, auquel les clichés traditionnels risqueraient de ne plus coller.

Les deux premiers monothéismes pourraient aussi être interpellés et amenés à se redéfinir face au regard souvent polémique du troisième. Cette religion dynamique qui a encore (ou à nouveau) le pouvoir de faire se déplacer les foules et de déchaîner les passions ouvre la voie à bien des questionnements. En fait, le statu quo assure la pérennisation d'une situation que les exclus qui en ressentent amèrement la déconvenue, analysent en termes d'humiliation et de xénophobie. Là est amorcée, en bloc, toute la problématique liée au devenir de l'Occident dans ses relations avec l'altérité.

Les modalités pratiques d'une éventuelle accession de l'islam au régime concordataire soulèvent bien des points d'interrogation. Selon les dispositions concordataires, les grands responsables des cultes reconnus sont nommés

par le gouvernement. Dans le cas de l'islam on se heurterait à une double difficulté : au sein de quelle tendance choisir les imams et selon quels critères ? En effet, il n'existe en France aucune instance habilitée à former les imams. Le même problème se poserait pour les enseignants de religion dans les écoles puisque ceux-ci sont proposés, après formation, par les autorités religieuses concernées et agréées par le recteur de l'académie. Il a bien été question, à Strasbourg, de la création d'une faculté de théologie musulmane calquée, plus ou moins, sur le principe de fonctionnement des facultés de théologie protestante et catholique. Ce projet n'a pour l'instant pas abouti.

En fait, le régime concordataire présente, certes, des avantages pour les religions concernées. Mais en contrepartie, celles-ci sont tenues à des principes organisationnels très stricts. L'Etat exerce ainsi une sorte de contrôle sur les cultes, contrôle de moins en moins formel, il est vrai. On peut se demander si les musulmans, dans leurs revendications, ne négligent pas trop souvent cet aspect du Concordat. Sont-ils prêts à accepter l'ingérence, aussi minime soit-elle, de l'Etat français dans leurs affaires religieuses ?

L'étape préliminaire à une éventuelle reconnaissance concordataire de l'islam est son institutionnalisation. Sans institutionnalisation pas d'interlocuteurs musulmans officiels donc pas de dialogue possible entre les autorités gouvernementales et les représentants de l'islam. Mais l'idée de l'institutionnalisation fait ressurgir immédiatement la question de la représentativité, éternel leit-motiv dans la thématique concernant l'islam en France. En regard du manque de cohésion du réseau associatif, il serait malaisé de créer de façon formelle, au niveau de Strasbourg, une instance représentant l'islam. Sous le terme générique d'islam, on groupe trop de formes différentes dont les moins revendicatives feront probablement les frais de la course à la représentativité. A Strasbourg les enjeux sembleraient se jouer entre deux ou trois groupes qui par le jeu de diverses stratégies, tentent de s'approprier le monopole. Luttes de pouvoir, rivalités de personnes, divergences idéologiques, conflits endo et exogènes, font du choix d'un représentant une tâche bien ardue. Il est à souhaiter que la difficulté ne soit pas incontournable, à l'exemple des autres communautés religieuses où les conflits sous-jacents sont autant de possibilités de redynamiser le débat.

Notons que la FNMF (6) dont un des dirigeants habite la région, a commencé à fédérer des associations islamistes, maghrébines et turques. Mais en dehors des contacts avec le représentant de la Fédération, aucune stratégie commune n'a été amorcée.

Une chose peut frapper. C'est l'apparente passivité des associations islamistes, qui pourtant à plusieurs reprises ont exigé leur droit à bénéficier du Concordat, face à la problématique liée à la participation des étrangers au niveau de la cité. Ces associations ont été les grandes absentes des quelques tentatives qui ont été ébauchées en ce sens au niveau local, lors des municipales de mars. Refus tacite de la laïcité de la société d'accueil ou

(6) Fédération Nationale des Musulmans de France.

utilisation tactique des associations laïques dans leur processus de préparation du terrain, les griefs de ces dernières étant certes plus crédibles aux yeux des autorités locales. Il est sans doute audacieux d'avancer une telle hypothèse mais ne pas l'évoquer semblerait relever d'un manque d'objectivité.

Par rapport au Concordat, un autre point fondamental qu'il faudra soulever consiste à dégager les déterminants permettant d'établir la place de l'islam au sein d'une société laïque. Puisqu'historiquement l'islam reprend à son compte l'héritage abrahamique, son intégration semblerait possible, à priori, dans les sociétés monothéistes. Mais qu'en est-il des pays laïcs où les autres religions, réfutées par l'islam, auraient également leur place ? Y a-t-il assez d'espaces de liberté dans l'islam pour permettre cet arrangement ? En fait, la Sunna impose-t-elle un modèle ou balise-t-elle simplement la vie ? En fonction de leur réponse à cette dernière interrogation on sera tenté de classer les partisans d'un islam radical et ceux d'un islam plus modéré. Pour les premiers, le prophète apparaît comme un exemple, un paradigme. Le souci constant d'un mimétisme de ses faits et gestes et le désir utopique d'un retour à l'âge d'or constituent les deux bases fondamentales sur lesquelles s'appuie le credo dans cette mouvance. Si on pousse le raisonnement des islamistes à l'extrême, les tenants de la laïcité pourraient-ils être soupçonnés de shik (associationnisme) eu égard à l'inspiration non divine qui a guidé l'établissement de leur législation ? Dans ce cas, comment se plier aux lois d'une société laïque ? A priori on aurait pu penser que le caractère non sacerdotal de l'islam soit justement un atout pour répondre aux défis d'une société sécularisée. Mais ce caractère pourrait n'acquiescer sa légitimité que dans une société régie par la sharia. Toutefois, certains aménagements sont possibles à condition que le croyant ne soit pas entravé dans sa pratique, l'islam ne concevant pas qu'on puisse s'affranchir du rituel...

Par certains de ces côtés, l'islam est tout à fait compatible avec les sociétés occidentales contemporaines. Il ne prône pas l'ascétisme mais permet de jouir du bien-être matériel, s'il est honnêtement acquis. Un islamiste auquel avait été reprochée la somptuosité de sa voiture répondit que tout bien-fait venant de Dieu était bon à prendre. Quelque part, cette attitude vient heurter les thèses populistes de certains mouvements islamistes où la circulation des biens par un respect scrupuleux de la zâkat devrait aboutir à une nouvelle forme de socialisme. Mais l'observation du réel montre que l'expansion de l'économie n'est pas un frein à l'expansion de l'islam, bien au contraire. Il favorise l'émergence d'une économie parallèle (commerces de vêtements islamiques, de nourriture hallal, organisations de voyages vers La Mecque, pensions islamistes) qui a pris racine depuis peu en Alsace.

Ainsi le jihad el akbar s'avère incontestablement réalisable sur un sol laïc, et paradoxalement dans l'état actuel des choses, plus aisément réalisable dans une société sécularisée, perçue comme moins coercitive que certains Etats se réclamant directement de l'islam et cherchant à imposer leur vision propre, dressant ainsi des obstacles à une pratique différente. C'est en tout cas ce qui transparaît en filigrane à travers le discours de la plupart des militants islamistes. En fait, entre deux maux, l'islam dévié et l'Occident, on choisit le moindre.

C'est souvent un point qui échappe aux autochtones, et pas seulement à ceux qui se situent politiquement à droite. Il est très fréquent, au cours de conversations ayant l'immigration pour sujet, d'entendre ce type de question : «mais pourquoi ne rentrent-ils pas chez eux ?». Dans ce contexte, il est évident que l'affirmation de cet imam qui par ailleurs, se présente comme un modéré, mais pour lequel «l'Occident est un danger pour l'humanité», effraie. Sa pensée sera interprétée comme une volonté de changer le destin de l'Occident ou tout au moins d'en supprimer ses côtés non islamisables. Très rapidement naîtra dans l'esprit de ses interlocuteurs la crainte d'une France islamiste où les acquis de la laïcité judéo-chrétienne seraient réduits à néant par une application systématique de la sharia. Ce type de raisonnement pouvant induire des affrontements voilés ou réels, donne une idée des rapports conflictuels pouvant exister entre deux structures, deux schèmes de pensée où perdure l'hégémonie des concepts occidentaux.

Assurément, dans l'état actuel des choses, les conceptions occidentales de la laïcité et des droits de l'homme sont trop éloignées de celles de l'islam fondamental. Les événements récents qui ont ébranlé le monde islamique en ont fourni un exemple. La résurgence massive de la référence coranique a conditionné l'insatisfaction. Même si le fossé se creuse de plus en plus entre les partisans d'un islam «laïc» à la française et ceux d'un islam «universalisant», certains principes de base se référant au concept même de la sacralité ne sont jamais remis en cause. C'est à la France d'en prendre conscience et d'envisager des solutions si elle tient à éviter des conflits usants et à intégrer harmonieusement la population musulmane qui est en passe de devenir une des composantes essentielles de la France de demain.

A la veille de 1992, de tels problèmes se posent avec d'autant plus d'acuité que la place de l'islam est contestée, de manière plus ou moins nuancée, un peu partout en Europe. Certaines associations semblent déjà s'être aperçu des avantages qu'elles peuvent tirer de la position stratégique de Strasbourg. Si des associations laïques comme France Plus et Génération 2001 ont fait déplacer leur leader national dans cette ville-symbole lors de manifestations publiques s'inscrivant dans le cadre des prochaines élections européennes, la stratégie des islamistes est plus subtile, plus discrète. L'AEIF y organise annuellement une réunion internationale de plusieurs jours, la FNMF y est très active et la présence de la plus secrète «Union des Organisations islamiques en France» est notoire. La proximité de l'Allemagne favorise considérablement les relations inter-associatives entre ces deux pays. Ce sont sûrement les islamistes turcs (Caplan, Suleymanli, Milli Görüs) qui tirent le mieux parti de cette situation avec, entre autre, l'existence d'un réseau important d'import-export hallal, à cheval sur l'Allemagne, la France, la Hollande, la Belgique. Strasbourg, un tremplin pour l'Europe ? La ville en aurait certainement les meilleurs atouts si on lui en laissait l'opportunité...

C'est aussi dans cette perspective qu'argumentent les partisans de l'installation d'un faculté de théologie musulmane à Strasbourg dont le projet a dû rester longtemps secret de façon à ne pas amener la population et à créer des réactions contestataires en ces périodes électorales. Bel exemple de la crainte qu'engendre l'islam et des réactions qu'il risque de susciter...

## ALSACIENS, IDENTITES ET ISLAM

C'est dans l'histoire de l'Alsace et de ses tiraillements successifs de part et d'autre du Rhin qu'on peut trouver l'ébauche d'une explication. A priori on pourrait supposer qu'une région dont la revendication à la spécificité a toujours été forte, est en mesure de mieux s'ouvrir sur l'étranger. Mais cette logique n'est guère pertinente dans le cas de l'Alsace où la référence à l'immigration semble encore être tabou. Lors de la campagne des dernières municipales, tous les partis politiques, – à part les Verts et le Front National – ont préféré éluder cette question susceptible de déchaîner les passions et de faire perdre des voix. L'Alsacien répugnerait-il à aborder un sujet qui le dépasse et sans doute le gêne aussi ? Selon les déclarations de nombreux musulmans, les Alsaciens seraient des gens froids, racistes, méfiants. La comparaison avec leurs concitoyens d'autres régions ne leur est pas favorable. Ce comportement peut être analysé comme la résultante de cette peur, toujours vivace chez l'Alsacien, d'être envahi, minorisé. Son repli sur lui-même correspond à un acte d'autoprotection face à un danger qu'il ressent comme imminent. Le Front National a d'ailleurs admirablement su jouer sur cette corde sensible que sont en Alsace les questions d'identité et de nationalité. Une de ses affiches électorales représente une Alsacienne à la coiffe traditionnelle, la face voilée et le clocher de la cathédrale transformé en minaret ! Les réflexes de xénophobie ont bien eu lieu puisque depuis 1984, les quartiers populaires des villes et les cantons du Nord de l'Alsace favorisent constamment l'émergence du Front National. Si dans les villes ce sont les cantons périphériques à forte implantation immigrée qui ont été le plus favorable au Front National, le vote Le Pen des villages du Nord du Bas-Rhin est plus particulier. Si dans ces régions la présence étrangère est réelle, elle n'en est pas moins discrète. Cette installation rurale étrangère est presque spécifiquement turque. Même si les effectifs sont moins élevés, les immigrés sont plus visibles dans un village où ils ne se conforment pas aux règles implicites qui régissent la vie de leurs voisins. Il suffit souvent que leur présence soit symbolique pour réveiller des réflexes de rejet. Le leur arrive d'acheter de vieilles maisons, désertées par les Alsaciens pour qui elles ne sont plus assez confortables. Le fait de voir ce patrimoine aux mains des étrangers frappe l'imaginaire et est ressenti comme une agression.

Si l'attitude générale face au musulman en Alsace était teintée d'indifférence et résumée par l'adage allemand «*andere Länder, andere Sitten*», il y a eu, ces cinq dernières années, un évident glissement vers une attitude plus hostile. Hostilité qui sera le corollaire de certains comportements, marqueurs de différence, venant de la part d'une partie de la communauté musulmane : l'Alsacien dont les rapports avec sa propre identité sont encore conflictuels a probablement des difficultés à accepter les manifestations d'autres revendications identitaires. Le tzigane, par exemple, dont les moeurs sont perçues comme étrangères, souffre encore du regard d'exclusion qu'on porte sur lui. Si la communauté juive a réussi son intégration en Alsace

c'est qu'elle a, entre autres, calqué son mode de vie, extérieurement au moins, sur le code social dominant. Les juifs «orthodoxes» occupent dans l'imaginaire alsacien, une place à part, proche de celle des islamistes.

La présence de l'islam en Alsace est devenue, qu'on le veuille ou non, une situation de fait. Tout questionnement quant à l'avenir de la région ne peut qu'inclure cette nouvelle composante que sont les musulmans. Alors que Strasbourg vient de fêter son bimillénaire et qu'on s'apprête à créer l'Europe de demain, l'Alsace de par son histoire et sa position stratégique semble avoir les meilleurs atouts pour jouer le rôle d'intermédiaire dans le processus des rencontres identitaires. Encore faudrait-il lui en laisser l'opportunité et briser les résistances antagonistes pour que le principe d'une société pluriculturelle basée sur la tolérance réciproque passe du domaine de l'utopie à celui du réel...